

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 03 JUILLET 2014 A VOUZIER

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Isabelle BECHARD ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Marie-Odile MASLACH ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Karine PASSERA ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; François BARDIAUX ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Dominique CARPENTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGE ; Pierre DEMISSY ; Christophe DION ; Yann DUGARD ; Patrice FERON ; René FRANCCART ; Daniel GAUDARD ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Philippe HENRY ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVEY ; Gilles LEJEUNE ; Christian LONGHAIS ; Dominique LORIN ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Denis OUDIN ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Jean-Yves PIC ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Mickaël SCHWEMMER ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Gérard SOUDANT ; Vincent THIERION ; Dominique THOREL ; Lionel VAIRY ; Bruno VALET.

Représentés :

Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame Béatrice FABRITIUS ; Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM ; Madame Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à Madame Josette COURAULT ; Madame Magalie ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique CARPENTIER ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET ; Monsieur Joël CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis POTRON ; Monsieur Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à Monsieur Jacques BOUILLON ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Monsieur Christophe DION.

Absents excusés : Mesdames Régine BRUSA ; Marie-Hélène DEVER ; Patricia LESUEUR ; Suzanne RAULIN ; Magalie ROGER ; Martine VERNEL ; Messieurs Régis BARRE ; Dominique BESTEL ; Joël CARRE ; Eladio CERRAJERO ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pascal DELANDHUY ; Bruno DESWAENE ; Philippe ETIENNE ; Jean-Pierre LELARGE ; André MALVAUX ; Bruno RAUSSIN.

Absents non excusés : Mesdames Christine DAPPE ; Christelle HERBAY ; Sylvie LEFORT ; Louise NOIRANT ; Messieurs Thierry BAUSSART ; Bernard BESTEL ; Guy BOIZET ; René BRUAUX ; Francis CANNAUX ; Thierry CHARTIER ; Gilles COLSON ; Vincent FLEURY ; Régis GAVART ; Vincent GAVART ; Christian HULOT ; Bruno JUILLET ; Didier LANGE ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Georges PINCON ; Thierry RENAUX ; Alain SEMBENI ; Pierre THIERY ; François TORTUYAUX.

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance.

La parole est laissée à Monsieur Roland CANIVENQ, Délégué Général des Ardennes, à l'association du Souvenir Français et souhaitant effectuer une présentation de cette association aux élus de la 2C2A qui peuvent être confrontés à son action

L'association, de loi 1901, a été créée en 1872. Ce n'est pas une association d'anciens combattants.

Ses missions :

- ✓ Entretien des tombes.
Tout au long de l'année, Le Souvenir Français entretient, rénove et fleurit plus de 130.000 tombes. Il restaure plus de 200 monuments. L'an passé il a érigé quelques 40 stèles et monuments commémoratifs.
- ✓ Conserver la mémoire des morts français.
Participer à l'œuvre de mémoire, c'est aussi commémorer les événements qui ont marqué notre histoire et honorer ceux qui ont donné leur vie pour notre Patrie.
- ✓ Transmettre l'héritage.
La transmission de l'héritage de mémoire aux générations plus jeunes se poursuit de façon constante depuis la création de l'association. Il s'agit de leur transmettre progressivement le flambeau en leur inculquant, par le maintien du Souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.

Le Souvenir Français est fort de ses 200.000 adhérents et affiliés, femmes et hommes de tous âges et de toutes origines sociales. Il est présent dans tous les départements de France Métropolitaine et d'Outre-Mer et dans 68 pays étrangers. Il compte :

- ✓ 96 délégations générales,
- ✓ 1 600 comités,
- ✓ 62 représentations à l'étranger.

Dans le département des Ardennes, de 2009 à aujourd'hui, 190 tombes ont été rénovées et depuis 2008, 14 voyages scolaires ont eu lieu.

A ce jour, 1 700 tombes recensées de morts pour la France. Il existe 3 types de tombes :

- ✓ La concession perpétuelle : tombe sans corps restitué ;
- ✓ La tombe seule
- ✓ Le caveau familial.

Monsieur CANIVENQ conclut en indiquant qu'il est disponible pour les élus qui pourraient être concernés.

Monsieur Raoul MAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur SIGNORET indique avoir deux informations à communiquer à l'assemblée :

- ✓ La démission de Monsieur Michel COLIN au poste de Vice-Président est acceptée par M. le Sous-Préfet depuis le 30 juin 2014. L'élection d'un nouveau Vice-Président n'a par conséquent pas pu être mise à l'ordre du jour de ce conseil.
- ✓ M. FORGET est muté à la CC du Pays Rethélois depuis le 1^{er} juillet dernier. La procédure de recrutement d'un Directeur Général des Services est en cours et n'a pas abouti à ce jour. Aussi, l'intérim est assuré par Karine ODIENNE durant cette période.

Monsieur COLIN réagit quant à la date à laquelle sa démission a été acceptée. Il indique avoir rencontré le Sous-Préfet le 14 mai 2014 lequel lui a indiqué accepter sa démission. Hors, n'ayant pas eu de courrier la confirmant, contact a été repris avec M. le Sous-Préfet une dizaine de jours. Cela lui a permis d'apprendre que la 2C2A demandait que l'acceptation ait lieu quelques jours avant le prochain conseil.

M. COLIN estime que le Président « tente de faire porter le mal à quelqu'un qui n'y est pour rien »

Monsieur SIGNORET répond qu'il n'est intervenu d'aucune façon auprès du Sous-Préfet. Ce dernier a informé le Président qu'il mettrait en attente l'acceptation de la démission, sans que cela soit une demande de la C2A.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19/05/2014

Les remarques suivantes sont formulées :

Page 23 – Partie « Questions diverses » : Il est ajouté la mention suivante : « M. POTRON estime qu'il aurait été préférable de définir le nombre de vice-présidents dans le règlement intérieur avant de procéder aux élections. M. FORGET indique que le CGCT oblige les collectivités à voter leur règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation et que le règlement intérieur antérieur prend fin en même temps que la mandature. »

Page 23 – Partie « Questions diverses » : « Mme LEFORT demande si les conseils de communauté peuvent être programmés à 20h00 » remplace « Mme BROUILLON demande si les conseils de communauté peuvent être programmés à 20h00 ».

Les membres du conseil approuvent ce compte rendu, avec les modifications proposées par M. POTRON, à l'unanimité.

2. ENVIRONNEMENT :

- *Opération Vergers : Bilan de l'année 2013 et proposition d'engagement de la phase 3*

Aurélien MUSU, chargé de mission Médiation scientifique présente le bilan de la deuxième année du dispositif « Chouettes vergers de l'Argonne Ardennaise ».

Action 1. Les vergers des particuliers et la faune auxiliaire

Mesure 1.1. Plantation

Le titulaire du marché public, le GAEC des Pépinières Defontaine proposait 143 variétés fruitières de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers, parmi lesquelles 96 variétés anciennes dont près d'une trentaine typique de l'Argonne.

Le bilan de la commande 2013 est détaillé ci-dessous.

Mesure 1.2. Rénovation

Les interventions de l'entreprise Benoit Cossenet SAS concernaient 4 types de taille de fruitiers : la taille de formation, la taille de fructification, la taille d'entretien et la taille de restauration.

Deux sessions de taille ont été organisées en 2013, la session de taille des fruitiers à pépins (février) a rassemblé 42 interventions sur le territoire (37 pommiers et 5 poiriers) alors que celle pour les fruitiers à noyaux (septembre) a rassemblé 37 interventions (23 pruniers et 14 cerisiers). La demande est croissante depuis début 2013 et semble se poursuivre cette année, grâce notamment au « bouche à oreilles » (112 interventions en février 2014).

Mesure 1.3. Faune auxiliaire

L'EDPAMS de Belleville sur Bar proposait 4 types de nichoirs à oiseaux (Nichoir à balcon, nichoir semi-ouvert, nichoir à grimpeur, nichoir à pic vert) et 1 gîte à chauve-souris.

Différents mélanges de graines pour prairies fleuries étaient aussi proposés : prairie fleurie, fleurs des champs, fleurs mellifères, verger intégré (favorisant la lutte intégrée dans les vergers, attirant les insectes auxiliaires et composé de fleurs sauvages annuelles, bisannuelles et vivaces).

Le bilan de la commande 2013 est détaillé ci-dessous.

BILAN DE LA COMMANDE 2013 – HABITANTS DE LA 2C2A

- ❖ 225 commandes, tous types de fournitures confondus (augmentation de 89% par rapport à 2012), différences notables entre les cantons (Le Chesne (24%) et Grandpré (23%) en tête, augmentation notable pour le canton de Buzancy (passant de 3% à 11%)),
- ❖ LES FRUITIERS (augmentation de 56% par rapport à 2012) :
 - ✓ 932 arbres (215 scions, 657 demi-tiges et 60 hautes-tiges)
 - ✓ 54% de variétés anciennes choisies,
 - ✓ 64% de variétés typiques de l'Argonne,
- ❖ LES EQUIPEMENTS POUR LA FAUNE :
 - ✓ 19 nichoirs à oiseaux (stable),
 - ✓ 3 gîtes à chauve-souris (en régression),
 - ✓ 171 sachets de graines pour prairies fleuries (+55% par rapport à 2012).

Mesure 1.4. Coordination

6 permanences conseil ont été organisées en septembre 2013 (une par canton). Ces permanences ont rassemblé 90 personnes sur les 6 cantons. Ces permanences sont une aide importante pour les habitants, elles permettent, en relation avec l'association des Croqueurs de Pommes, de les orienter dans le choix des variétés, de les conseiller individuellement et d'identifier leurs demandes. Les habitants ont pu aussi déposer leur bon de commande lors de ces rendez-vous de proximité.

COMMUNICATION

Un bon de commande actualisé (format A3 ouvert, A4 fermé, 4 pages recto-verso) regroupant les différentes informations importantes de la commande 2013 a été distribué en boîtes aux lettres en août.

Par ailleurs, la page spéciale consacrée aux vergers sur le portail de la 2C2A, le 2C2A Mag, la Newsletter Chouettes Vergers (269 abonnés), des affiches ainsi que divers articles de presse ont permis de relayer les informations indispensables de l'année.

Mesure 1.5. Formations

Dispensées par l'association des Croqueurs de Pommes, les formations à la taille, à la greffe et à la plantation ont remporté un franc succès. Entièrement prises en charge par la 2C2A et ses partenaires, elles sont gratuites pour les habitants du territoire et se font sur inscription obligatoire. Elles sont souvent complètes dès les premiers jours de communication. Ces formations se font soit en salle, soit sur le terrain, grâce aux vergers mis à disposition par les particuliers. On note là aussi une forte implication des habitants.

- ❖ Formation à la taille des fruitiers à pépins de mars (2 sessions) : 64 participants,
- ❖ Formation à la greffe : 21 participants,
- ❖ Formation à la taille des fruitiers à noyaux d'août (2 sessions) : 35 participants,
- ❖ Formation à la plantation : annulée.

Une animation « Biodiversité au verger » a été organisée en mai à Bar les Buzancy, 20 personnes ont participé. L'animation, réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne s'est déroulée en salle et sur le terrain, dans le nouveau verger communal, créé en 2012.

Action 2. La valorisation pédagogique et scientifique**Mesure 2.1. Vergers communaux**

7 communes ont participé à l'opération en proposant leur terrain afin d'y implanter 10 variétés fruitières typiques de l'Argonne et des équipements pour la faune. Les communes sont Autruche, Bourcq, Brioules sur Bar, Champigneulle, Exermont, Sauvillie et Terron sur Aisne.

Deux chantiers jeunes (FJEP de Vouziers) ont permis de planter 70 arbres et d'installer 80 panneaux pédagogiques.

Mesures 2.2. Animations scolaires

La Maison de la Nature de Boulton aux Bois proposait un programme pédagogique à destination des cycles 2 des écoles de la 2C2A. 30 classes (100% des écoles concernées) ont participé et 100% des enseignants sont satisfaits des animations réalisées.

645 enfants ont bénéficié du programme, représentant 270 heures d'animation.

Dans le cadre de ces animations, 13 vergers de particuliers ont été mis à disposition pour accueillir les enfants, à proximité immédiate des écoles.

Mesure 2.3. Etudes scientifiques

L'étude sur la Chouette Chevêche n'a pu se poursuivre. La deuxième année du programme devait être consacrée à l'équipement des jeunes par balise, afin d'étudier la dispersion de ceux-ci. Cependant, les résultats obtenus avec des systèmes posés sur des animaux vivants se sont révélés décevants : les systèmes n'ont pas résisté aux contraintes animalières et météorologiques. Les modalités de récupération des données doivent être améliorées et il faut encore gagner sur le poids du système global. Les crédits initialement prévus à cette étude ont été reportés sur 2014 pour des suivis écologiques dans 14 vergers du territoire (flore, insectes, oiseaux et chauve-souris).

Monsieur MATHIAS souligne le travail remarquable des services et tout particulièrement celui d'Aurélien MUSU. Il souligne la nécessité de réfléchir dès maintenant à « l'après opération ; »

Monsieur MUSU répond qu'il essaie de travailler ce point conscient de l'importance d'accompagner les habitants, mais qu'actuellement il travaille sur le PAD et n'a donc pas beaucoup de temps.

Les membres du conseil approuvent les lancements de la 3^{ème} tranche de 1000 arbres subventionnés supplémentaires ainsi que de la 2^{nde} tranche de 330 arbres rénovés supplémentaires, par 91 voix POUR, et 3 abstentions.

- *Natura 2000 : Point d'étape et proposition d'avenant à la convention d'animation n° 42;43; 53;*
- *209 et 210*

Nicolas VILLERETTE, chargé de mission, effectue un rappel de l'implication de la 2C2A dans le réseau NATURA 2000 et une présentation des actions en cours.

Actuellement, 5 sites sont en phase d'animation : les sites 43, 53, 209 et 210 qui sont situés en vallée alluviale (Aisne, Aire et Dormoise), et le site 42 du marais de Germont. L'animation est possible par des conventions respectives signées avec L'Etat pour une durée de 3 ans, et arrivant à échéance fin 2014 (site 53) et fin 2015 (autres sites). Certains sites étant situés dans des communautés de communes voisines, des conventions sont également signées avec ces dernières pour autoriser la 2C2A à intervenir sur leurs territoires.

L'organisation de l'animation repose sur des comités de pilotages propres à chaque site, regroupant les maires des communes concernées, plusieurs services de l'Etat et des professionnels tels que la chambre d'agriculture et les associations naturalistes. Chaque comité de pilotage a validé un document d'objectifs listant les actions à entreprendre, et a désigné la 2C2A comme structure animatrice chargée de mettre en œuvre ces actions.

Le financement de l'intégralité des actions est supporté par l'Etat et l'Europe, qui se matérialise par une convention qui couvre actuellement les années 2013 et 2014.

Un état des lieux des différentes actions en cours est ensuite présenté :

- L'accompagnement des exploitants agricoles qui se correspond à la production d'un diagnostic agro-environnemental de leur exploitation. Ce diagnostic est une pièce nécessaire pour ceux qui souhaitent signer des contrats Natura 2000 (appelés Mesure Agro-Environnementales Territorialisées MAET). Au total, 43 diagnostics ont été rédigés, et une quarantaine d'exploitants a contractualisé des MAET avec l'Etat. Pour la réalisation de ces diagnostics, 3 prestataires ont été retenus par appel d'offre : l'association RENARD, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CENCA) et la Chambre d'agriculture des Ardennes. La dépense liée à cette action représente 66 810,39 euros TTC.
- Les suivis écologiques qui sont en cours de réalisation. Quatre prestataires, retenus par appel d'offre, sont chargés de faire les différentes études. A savoir : le CENCA réalise 4 études sur la flore, le bureau d'études lorrain ESOPE conduit 7 études sur les insectes, la fédération de pêche des Ardennes réalise une étude sur les poissons, et le RENARD effectue 1 étude sur les mammifères et 4 études sur les oiseaux. Le total des dépenses s'élève à 72 256,35 euros TTC. Ces études ont pour objectif principal d'évaluer le maintien de la biodiversité sur ces sites.
- Les sorties Nature gratuites pour le grand public, réalisées au nombre de 2 en 2013, et de 3 en 2014 par le RENARD. Le montant mobilisé pour ces sorties est de 3 683,50 euros, sachant qu'elles reposent sur un livret dont la conception est incluse dans cette somme.
- Les actions de communications, contrairement aux actions précédentes, sont réalisées en interne par la 2C2A. Pour le moment, seules 2 lettres destinées aux exploitants agricoles ont été diffusées en boîte aux lettres. A cela, s'ajoutent des encarts parus dans le 2C2A Mag'. D'autres lettres à destination des habitants pourraient voir le jour dans le courant de l'automne 2014.
- La coordination de toutes les actions Natura 2000, qui correspondent au salaire du chargé de mission et aux frais annexes (déplacement, formation). En 2013, le temps consacré à l'animation Natura 2000 correspond à 0,4 ETP, il sera moindre en 2014 (mobilisation accrue du chargé de mission au Parc Argonne Découverte).

Ainsi, puisque la convention juridique du 2 mai 2013 conclue avec les services de l'Etat pour l'animation de ces sites arrive à échéance fin 2014 et sachant que la programmation 2014-2020 ne sera sans doute pas mise en place avant janvier 2015, il est possible de demander un avenant à cette convention prévoyant une fin d'achèvement technique de l'opération au 30 avril 2015 et indiquant une modification du poste de dépenses "frais de personnel" incluant les frais engendrés par le salaire du chargé de mission Natura 2000, soit :

Dépense prévisionnelle de 9 380,48 euros financée par l'Etat et l'Europe, soit une participation équivalente de 4 690,24 euros.

Monsieur MATHIAS rappelle que NATURA 2000 ne veut pas dire gêne, bien au contraire puisque des financements existent pour les mesures agro environnementales. Il ajoute également, qu'il serait nécessaire de réfléchir sur la question des postes mutualisés dans la collectivité car tout comme M. MUSU, M.VILLERETTE travaille également au sein du PAD.

Les membres du conseil décident de solliciter un avenant à la convention du 02 mai 2013 et valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Recettes
Frais de personnel : 9 380.48 €	Etat: 4 690.24 € Europe: 4 690.24 €

à l'unanimité.

- *Annulation partielle des pénalités de retard de SNN Eco*

Le Conseil de Communauté est invité à délibérer sur la demande d'annulation partielle des pénalités de retard applicables à la société SNN ECO dont les éléments principaux sont rappelés ci-après :

Monsieur FORGET rappelle les faits :

02/11/2011: Marché à bon de commandes sans minimum ni maximum pour l'achat de conteneur de tri attribué et notifié à la société SNN ECO, pour une durée de deux ans.

Délai de livraison annoncé par la société SNN ECO : 15 jours maximum après réception de la commande

Application d'une pénalité de 200 € par jour de retard.

Commande n°3, d'un montant de 24 650 € HT réceptionnée par SNN ECO le 10 juin 2013 et livrée le 17 janvier 2014, soit un retard de 204 jours.

Pénalité notifiée de $204 \times 200 = 40\,800$ €, ramenée à 24'650€ HT, soit l'intégralité du montant de la commande et 20.9 % du montant global du marché.

Mars 2014 : Demande d'annulation déposée par la société SNN ECO

Juin 2014 : justificatifs transmis par SNN ECO concernant les désordres conjoncturels ayant entraîné le retard dans la livraison

Monsieur FORGET rappelle que la signature du marché implique pour l'entreprise en accepte également les clauses.

Notre conseiller juridique a analysé des risques de recours importants face aux pénalités que la 2C2A était en mesure d'appliquer. En effet, eu égard à la conjoncture économique, le juge aurait très certainement une analyse protectrice en faveur de l'entreprise et tendrait à diminuer les pénalités. C'est pourquoi il est conseillé à la 2C2A pour éviter ce risque de prendre une décision en ce sens.

Il est demandé si ce retard est dû à des grèves.

Monsieur FORGET répond qu'à la suite d'un rachat par la société Sita Dectra, un certain nombre de cadres et d'agents ont quitté l'entreprise avec les plans impliquant de nombreuses difficultés pour l'entreprise pour honorer ses contrats.

Monsieur LAHOTTE demande où est situé le siège et le site de production.

Monsieur FORGET répond l'entreprise est basée en France.

Monsieur SIGNORET précise que compte tenu que les deux premières commandes n'ont pas posé de problèmes, que le retard dans la 3^{ème} commande n'a pas nuit au bon fonctionnement de la collectivité, il propose au Conseil de Communauté de réduire le montant des pénalités à 2 465 euros, soit 90% de réduction, sur proposition de la commission Environnement, agriculture, éolien, déchets ménagers

Les membres du conseil acceptent l'annulation partielle des pénalités de retard de SNN ECO, portant celles-ci à 2 465 euros, à l'unanimité

- *Ordures ménagères : Validation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers*

La compétence « Déchets ménagers » exercée par la 2C2A depuis 2009 oblige l'élaboration d'un rapport sur la qualité et le prix de ce service.

Le rapport annuel est un document obligatoire en application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. (Dite loi BARNIER) et son décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Quel que

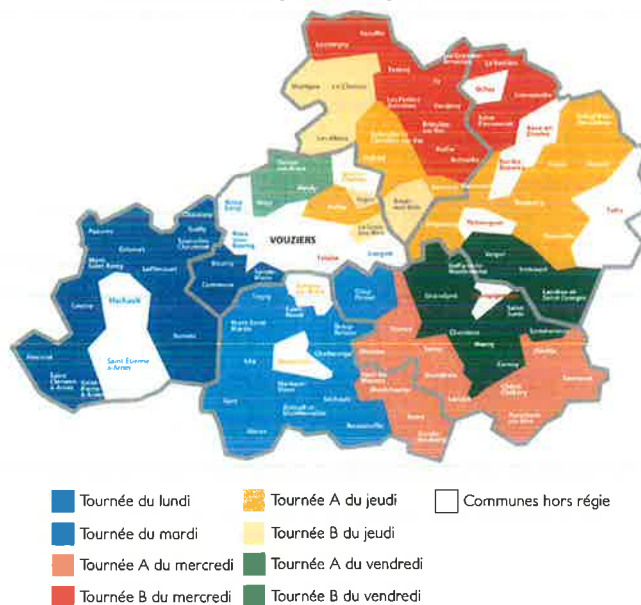
soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets, le rapport annuel doit obligatoirement faire figurer des indicateurs techniques et financiers. Ces indicateurs permettent aux élus et aux administrés de mieux comprendre l'organisation et les enjeux de ce service.

Monsieur FORGET précise que la plupart des élus de l'assemblée étant de jeunes conseillers, il va établir un historique de cette récente compétence.

Cette compétence était gérée par le SICROM de Ballay jusqu'en 2008.

2009 : héritage d'un morcellement technique

Organisation des tournées de collecte des déchets ménagers en Argonne Ardennaise



Collecte des ordures ménagères en régie pour 84 communes et prestée pour 16 communes (7500 hab)
Choix libre contenant, 100 859 kms/an de collecte.

Collecte sélective : point d'apport volontaire pour 85 communes et en porte à porte pour 15 autres
1 seule déchèterie dans la ville centre.

Un morcellement territorial gommé par la prise de compétence, avec un schéma de collecte à rationaliser, à harmoniser et à optimiser.

Eléments contextuels : techniques

FLUX	2009		2010		2011		2012		2013	
	Tonnes/an	Kg/hab/an	Tonnes/an	Kg/hab/an	Tonnes/an	Kg/hab/an	Tonnes/an	Kg/hab/an	Tonnes/an	Kg/hab/an
Omr	4483	246,3	4280	237	4285	235,4	3800	211	3213	178
CS	915	50,3	924	51,21	971	53,4	1000	55,4	1092	60,5
Verre	829	45,5	830	46	864	47,5	818	45	837	46
Déchèterie	2583	141,9	2631	145,82	3117	171,3	3540	196,12	3783	209,61
TOTAL	8810	484,1	8665	480,24	9237	511	9158	507,56	8835	494,11

Omr : - 29 % en 5 ans

CS : + 20 % en 5 ans

VERRE : + 1 % en 5 ans

DECHETERIE : + 32 % en 5 ans

TONNAGE GLOBAL en hausse de + 0,3 % en 5 ans

Maîtriser la production d'Omr, améliorer encore le tri et le recyclage, contrôler l'évolution des tonnages en déchèteries (déstockage)

Eléments contextuels : financiers

2009 : choix de la REOM à uniformiser (2 communes-27% de la pop en TEOM)

Un budget de 2 000 000 € en fonctionnement couvert à 80 % par la REOM et 20 % par les subventions et les recettes liées à la valorisation.

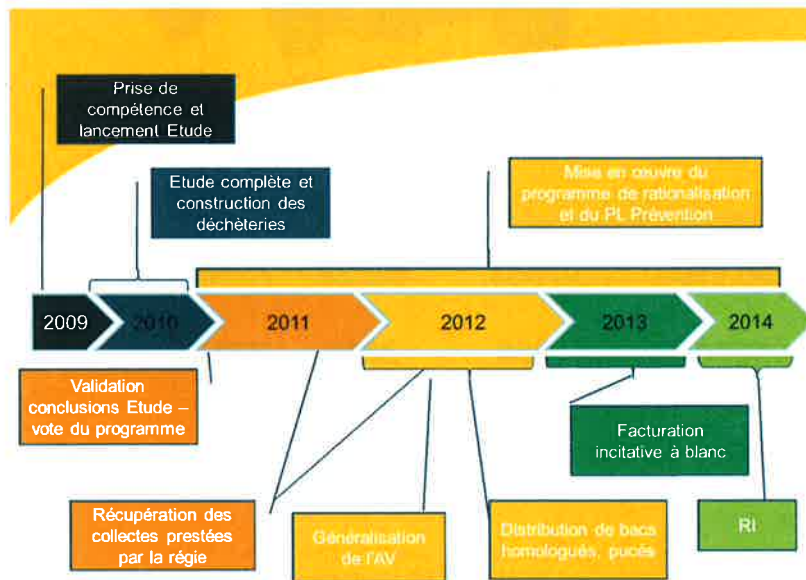
Coût annuel aidé de 90 €/hab

Un excédent d'investissement mobilisable de 800 000 €

Création de 5 autres déchèteries en 2010/2011, augmentation de la TGAP, des coûts de collecte (carburants), des coûts de traitement.

Un budget de fonctionnement à contenir dans la perspective de basculer en redevance incitative.

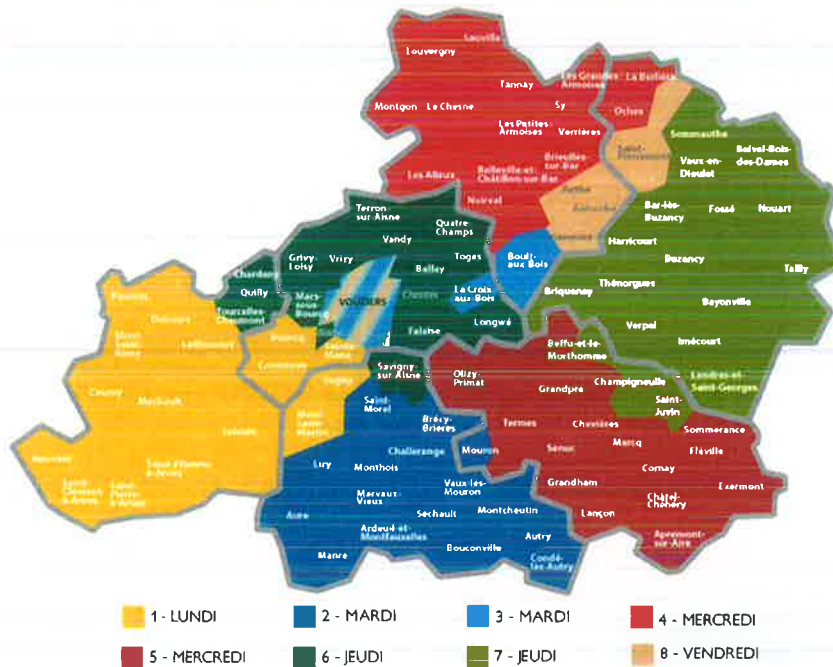
Programme d'actions :



4 objectifs complémentaires

Rationaliser : reprendre la collecte des Omr sur tout le territoire, en régie. Redéfinir les tournées, passer en camion de 26 tonnes, à personnel constant (+1 rippeur)

Circuits de collecte des déchets ménagers en Argonne Ardennaise



Année	2010	2011	2012	2013
Kilométrage -Omr	100 859	97053	80938	75761
Tonnage Collecté	4280	7284	3800	3213

Les collectes du lundi et vendredi ne font tourner travailler qu'un seul équipage de collecte.

Programme d'actions

4 objectifs

- ✓ Optimiser : en parallèle à la rationalisation des tournées, l'optimisation de la collecte passait par la conteneurisation de la collecte Omr
- ✓ 9300 bacs distribués en 2012 par les services de la 2C2A
- ✓ Règle de dotation volumique fixée initialement (taille du foyer)
Bacs équipés de puces – gestion de la base de données des redevables et possibilités de l'associer à une facturation au poids, à la présentation, ou encore les 2 variables
- ✓ Sans surcoût pour l'usager puisque coût d'investissement compensé par les économies réalisées

4 objectifs complémentaires

- ✓ Inciter à la Réduction des déchets et accompagner l'évolution des comportements :
- ✓ 2013 – mise en œuvre d'une facturation incitative « blanche »
- ✓ Et déploiement d'un programme local de prévention des déchets (compostage domestique, stop pub,...)
- ✓ Taux de présentation des bacs en 2013 : moyenne de l'ordre de 40 %

Conséquences budgétaires

Augmentation des coûts liés à la conteneurisation (2€/an)

- ✓ Optimisation des circuits, harmonisation de la collecte + baisse des tonnages = maîtrise des principaux postes de dépense

Financement de la conteneurisation par les économies réalisées

Malgré des hausses sensibles entre 2013 et 2014 liés à la TVA, la TGAP et les révisions annuelles de coûts de traitement, maîtrise des besoins de couverture du budget déchets par la redevance à hauteur de 1 580 000 € (plus 40 000 €)

Encore des pistes de rationalisation (baisse de fréquence de collecte des Omr de C2 à C1, voire C0,5

Depuis 2011, maintien du volume des REOM à 1 600 000 € /an

A l'heure actuelle, le taux de présentation des bacs à ordures ménagères est de 40%, soit un peu moins d'une fois sur deux, avec une durée de collecte de 9 ou 10 heures alors qu'avant la durée était de 11 heures.

TONNAGE ORDURES MENAGERES 2011	4285 T
TONNAGE ORDURES MENAGERES 2012	3817 T
TONNAGE ORDURES MENAGERES 2013	3213 T
EVOLUTION TONNAGE ORDURES MENAGERES	- 1072 T
EVOLUTION ORDURES MENAGERES EN %	- 25 %
COLLECTE SELECTIVE (CC+CP+verre) 2011	1842 T
COLLECTE SELECTIVE (CC+CP+verre) 2012	1818 T
COLLECTE SELECTIVE (CC+CP+verre) 2013	1929 T
EVOLUTION TONNAGE CS (+6,2%)	+ 111 T
DECHETERIES 2011	2 942 T
DECHETERIES 2012	3 336 T
DECHETERIES 2013	3 783 T
EVOLUTION TONNAGE	+ 841 T

	2C2A	SMICTOM auvillers les forges (collectivité é en RI)	Crêtes préardenn aises	SICOMAR	Trois cantons
Collecte sélective	54.92	47.31	36.28	40.79	48.27
Verre	43.04	50.23	41.56	41.88	36.72
Ordures ménagères	177	152.99	236.93	217.04	243.2
Tout venant	70.96	113.76	78.54	73.98	48.41
	345.92	364.29	393.31	373.69	376.6

Monsieur FORGET précise que l'Argonne Ardennaise est le seul territoire en point d'apport volontaire et pourtant qui obtient la meilleure performance. En 2013, suite à la facturation incitative, 600 tonnes ont été collectées en moins.

Plusieurs postes ont augmenté malgré le maintien de la tarification ; le gasoil augmente, le coût d'enfouissement augmente de 0,5 à 1% tous les ans, la TGAP augmente également. Le seul moyen de maîtriser l'inflation est la baisse du tonnage. Il a pu être observé une baisse de tous les flux, mis à part en déchèterie, où une augmentation est constatée.

Monsieur MATHIAS indique que les éléments de comparaison avec d'autres territoires doivent être utilisés avec prudence. D'autre part, il s'interroge sur le fait que le Jumper, acheté en février 2011, coûte en 2013, 1 005 € en réparations et pointe une consommation de gasoil élevée.

Concernant la comparaison entre les différents territoires, Monsieur SIGNORET, confirme qu'il n'est pas logique de comparer avec un milieu urbain. Or, dans les chiffres présentés, la comparaison est établie avec des territoires similaires à celui de la 2C2A. Il ajoute qu'il faut continuer à inciter les usagers à trier, ce qui génère des recettes ; La valorisation du verre quant à elle stagne.

Monsieur POTRON souligne que la collecte des OMr en baisse va impacter sur les recettes de la 2C2A.

Monsieur FORGET répond que l'analyse des résultats 2013 avait permis de pointer que les tarifs annoncés risquaient de ne pas être suffisants compte tenu de la hausse de la TGAP. Malgré le taux de présentation constaté, il a été décidé de maintenir les tarifs pour 2014 avec le risque que le surcout lié à l'enfouissement ne soit pas compensé.

M. POTRON craint une hausse des tarifs en fin d'année.

Monsieur SIGNORET confirme que cela mérite l'attention de tous.

Monsieur POTRON demande que soient ouvertes de nouveau les déchèteries modulables, le samedi.

Monsieur FORGET répond que cela a été évoqué en commission pour envisager de nouveau une expérimentation ; le Président rappelant que cette décision avait été prise compte tenu de la faible fréquentation le samedi.

Monsieur FORGET souligne que les performances du territoire de l'Argonne Ardennaise sont reconnues, notamment par des intercommunalités voisines qui vont réaliser une étude basée sur notre fonctionnement.

Il est demandé s'il est vraiment judicieux qu'un camion de collecte passe dans une commune pour 50 % de présentation de bacs. N'est-il pas possible de ne passer que tous les 15 jours ?

Monsieur SIGNORET répond que cela pourrait être examiné doutant de l'acceptation des usagers.

Monsieur FORGET ajoute que cela existe en France ce qui reste somme toute exceptionnel. Il est nécessaire pour cela de démontrer aux services de l'Etat le sur-service pour avoir une telle dérogation.

Monsieur MATHIAS suggère de tenter cette expérimentation sur quelques communes.

Une question porte également sur le ramassage bi hebdomadaire effectué sur la commune de Vouziers qui est la seule du territoire à en bénéficier.

Monsieur FORGET indique que la réduction à un passage à Vouziers est également une piste d'optimisation à réfléchir par la commission Environnement, Déchets ménagers, Eolien et Agriculture.

Monsieur SIGNORET souligne la difficulté, dans ce cas, pour les habitats collectifs.

Monsieur COURVOISIER indique que cela avait été évoqué en fin de mandature précédente mais qu'en termes de tonnage, cela était difficile.

Monsieur POTRON demande s'il sera possible de mélanger les corps creux et plats.

Monsieur SIGNORET répond que le nouveau centre de tri de Charleville Mézières traitera les flux en multi matériaux mais qu'il est cependant conseillé de rester en tri différencié pour éviter de souiller les corps plats.

Les membres du conseil valident le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, à l'unanimité.

3. FINANCES :

- *Décisions modificatives*

Monsieur MAKSUD présente les décisions modificatives suivantes.

Budget pépinière d'entreprises

Il s'agit de deux opérations neutres budgétairement :

- Une réaffectant des crédits prévus en frais d'études vers le chapitre immobilisations incorporelles
- Une permettant les écritures de remboursement des avances forfaitaires versées aux entreprises titulaires d'un lot supérieur à 50 000€ HT

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Chapitre 2031 Frais d'études : -50'000,00€

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Chapitre 21318 Autres bâtiments publics : +50'000,00€

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Compte 21318 Autres bâtiments publics : + 41'500,00€

Recettes d'investissement

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Compte 238 Avances versées sur immobilisations corporelles : + 41'500,00€

Budget piscine

Il s'agit de passer une décision modificative permettant le paiement de l'assurance dommages ouvrage de la future piscine.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Compte 616 : Primes d'assurances : +60'000,00€

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Article 7552 Prise en charge du déficit du budget annexe : +60'000,00€

Budget PAD

Il s'agit de passer une décision modificative pour 34'000€ supplémentaires liée à

- L'avenant CSG : + 4'000€
- Le Mur végétalisé : 6'500€
- Thirion toilettes : 6'500 €
- Surcoûts scéno : 7'500€
- Sous titres en anglais Film 3D : 8'000€
- Tables extérieures : 1'500€

Et la décision modificative liée aux remboursements des avances forfaitaires aux entreprises de travaux pour la construction de la nouvelle scénographie

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Compte 023 Virement à la section d'investissement : +6'500,00€

Recettes de fonctionnement

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Article 7711 : Débits et pénalités perçues : + 6'500,00€

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Compte 2138 Autres immobilisations : +15'000,00€

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Compte 2313 Constructions : +19'000,00€

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Compte 21318 Autres bâtiments publics : + 125'000,00€

Recettes d'investissement

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Compte 238 Avances versées sur immobilisations corporelles : + 125'000,00€

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

Compte 10222 : FCTVA : + 4'500,00€

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

Compte 021 : + 6'500,00€

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés

Compte 168751 : GFP de rattachement : +23'000,00€

Budget général

Cette décision modificative permet de financer les plus-values d'investissement du budget PAD, de réimputer correctement les travaux de tubage des logements (neutre budgétairement) et de payer l'assurance dommages ouvrage de la piscine.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Compte 023 Virement à la section d'investissement : +23'000,00€

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 678 : Autres charges exceptionnelles : - 83'000,00€

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Article 6521 : Déficit des budgets annexes : +60'000,00€

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 Immobilisations incorporelles

Compte 21732 Immeubles de rapport : +20'000,00€

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Compte 2317 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition : -20'000,00€

Chapitre 27 Autres immobilisations

Compte 276351 : GFP de rattachement : + 23'000,00€

Recettes d'investissement

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

Compte 021 : + 23'000,00€

Les membres du conseil adoptent l'ensemble les décisions modificatives des budgets PAD, Pépinière, Piscine et général à l'unanimité.

Proposition de vote de l'AP/CP

Monsieur MAKSUD présente la proposition d'AP /CP suivante qui permettra rémunérer les entreprises avant le vote du budget.

	AP	2013	2014
Vote initial: 30/09/2013	1 415 000,00	450 000,00	965 000,00
Vote n°1: 29 janvier 2014	20 000,00	-171 148,88	191 148,88
Total après vote n°1	1 435 000,00	278 851,12	1 156 148,88
Vote n°2	22 000,00	0,00	22 000,00
Total après vote	1 457 000,00	278 851,12	1 178 148,88

Les membres du conseil décident de modifier l'AP/CP pour la scénographie du PAD, comme ci-dessus, par 93 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Monsieur BOUILLON intervient pour indiquer que la saison touristique du PAD est bien engagée puisque la fréquentation est hausse de 22 % et le CA de 25 % par rapport aux chiffres de l'an passé à la même date.

4. Mise en place de la commission intercommunale des impôts directs

L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
 - et dix commissaires.
- Les commissaires doivent :
 - être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
 - avoir au moins 25 ans ;
 - jouir de leurs droits civiques ;
 - être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
 - être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- L'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI.

Rôle de la commission

La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers :

- elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;
- elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).
- La commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.
- Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

Monsieur MAKSUD indique que cette commission va avoir un rôle très important à jouer concernant la révision de la valeur des locaux, pouvant entraîner une modification de la fiscalité pour les entreprises.

M. SIGNORET présente la liste qui sera envoyée à M. le Préfet qui désignera 10 titulaires et 10 suppléants.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré décide de créer une commission intercommunale des impôts directs et en propose la liste suivante composée de 60 noms :

<i>COMMUNE</i>	<i>Prénom - Nom</i>	<i>COMMUNE</i>	<i>Prénom - Nom</i>
AURE	Christian Nicolitch	NOIRVAL	Stéphan Thiery
AUTHE	Muriel Verreaux	NOUART	Pascale Melin
BALLAY	Jacques Delabarre	OCHES	Christiane Manach
BELVAL BOIS DES DAMES	Bruno Juillet	OLIZY PRIMAT	Daniel Servais
BOURCQ	Michel Guillaume	PAUVRES	Dominique Guérin
BRECY BRIERES	Michel Pays	QUATRE-CHAMPS	Tony Besancon
CHAMPIGNEULLE	Pierre-Laurent Chauvet	QUILLY	Régine Brusa
CHATEL CHEHERY	Ludovic Philippe	SAINT CLEMENT A ARNES	Denis Oudin
CHEVIERES	Jean Charles Genty	SAINTE MARIE	Michel Goglin
CONTREUVE	Michel Colin	SAINTE JUVIN	Ludovic Citerne

CORNAY	Gérard Van Steckelman	SAINT PIERRE A ARNES	Eric Delabruyère
DRICOURT	Edith Terrier	SAINT-PIERREMONT	Dany Lardennois
FALAISE	Patrice Blavier	SAUVILLE	Bernard Deom
FLEVILLE	Sophie Dormois	SAVIGNY SUR AISNE	Yannick Lebrun
FOSSE	Joël Prévot	SEMIDE	François Rolland
GERMONT	Isabelle Béchard	SENUC	Hervé Lahotte
GRANDPRE	René Bouré	SOMMAUTHE	Baudoin Delandhuy
GRIVY-LOISY	Marcel Lemoine	SOMMERANCE	Fabrice Pierson
HAUVINE	Dominique Cosson	TAILLY	Stéphane Antoine
IMECOURT	Christelle Herbay	TERMES	Damien Thiebault
LA BERLIERE	Jean Marc Louis	TOGES	Roland Caninvenq
LE CHESNE	Bernard Wisniewski	TOURCELLES CHAUMONT	Audrey Gruselle
LEFFINCOURT	Christophe Manceaux	VANDY	René Sembeni
LANCON	Eric Haulin	VAUX LES MOURON	Pierre Thiery
LONGWE	Joël Billard	VOUZIERS	Claude Adam
MACHAULT	Denis Pierot	VOUZIERS	Patrice Feron
MONT SAINT MARTIN	Gilles Lejeune	VOUZIERS	Jean Broyer
MONT SAINT REMY	Daniel Renard	VOUZIERS	Françoise Payen
MONTCHEUTIN	René Francart	VOUZIERS	Patricia Lesueur
MONTGON	Alexandre Edmé	VRIZY	Olivier Godart

à l'unanimité.

5. Examen de demande de subvention des associations

L'ensemble des dossiers figurant ci-après concernent des dossiers de demande de subvention déposés par des associations.

Sachant que le dispositif de soutien aux associations mis en place en 2009 est caduc. La commission Culture, Sportive et vie associative est chargée de réfléchir aux modalités d'intervention communautaire vers le monde associatif, pour lesquelles une délibération du conseil de communauté sera proposée en fin d'année. Compte tenu également des dossiers réceptionnés par la 2C2A, et pour éviter des délais d'instruction longs, il a été proposé à la commission Culture, Sportive et vie associative du 18/06/14 d'examiner les différentes demandes sur la base des critères jusqu'alors appliqués, pour délibération par le Conseil de Communauté.

Porteur du projet	Objet de la demande	Décision du conseil de communauté
Association Châtel-Loisirs	Création d'une bande dessinée, de dessins, des dialogues, de la maquette et impression + création d'un site internet avec vidéo commémoration centenaire fait d'armes du Sergent YORK	4 680 € - avec définition du partenariat à établir lors d'une rencontre
Association Le Chêne Vert Vouzinois EHPAD	Organisation et réalisation d'activités culturelles et de loisirs en faveur des personnes âgées de l'EHPAD	0.00€
Association Culturelle et Sportive de Sy	Demande de subvention pour l'organisation du festival du jeune regard du 11 mai 2014 à Sy	500 €

ADIL		Demande de subvention de fonctionnement exercice 2014	500 €
Ardennes Elevage	Génétique	Demande d'aide pour le comice agricole de Tourteron du 1er juin 2014	0.00€
Fédération Ardennes	CUMA	Demande d'aide pour l'organisation d'une manifestation régionale agricole "Mécasol" le 23 septembre 2014 à Vouziers	2 500 € - avec définition du partenariat à établir lors d'une rencontre
Association Lire Aussi		Demande de renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014	1500 €
Association Les Anes Bleus		Demande d'aide spéciale manifestation exceptionnelle	0.00 €
Comité d'Animation du Tourteronnais		Demande d'aide pour le comice agricole de Tourteron du 1er juin 2014	0.00 €

Monsieur COURVOISIER apporte les précisions suivantes :

Association Châtel Loisirs : Une rencontre doit être organisée afin de mettre en place un partenariat.

Association du Chêne Vert : La commission reconnaît le formidable travail de cette association, mais compte tenu du budget excédentaire, n'a pas estimé nécessaire de l'aider. Il sera intéressant de les rencontrer pour les aider à constituer un dossier en vue de soutenir une action précise.

Ardennes Génétique Elevage : Refus de la commission compte que cette manifestation n'a pas lieu sur le territoire de la 2C2A. Monsieur COURVOISIER tient à rapporter l'avis contraire de Monsieur MALVAUX quant à cette décision qui estime que le monde agricole est trop peu soutenu par la 2C2A.

Association Les Anes Bleus : Les actions présentées ne sont pas ciblées et génèrent des recettes.

Comité d'Animation du Tourteronnais : Refus par la commission compte tenu que le comité d'animation n'est pas sur le territoire de la 2C2A.

Monsieur MATHIAS ajoute que cela a déjà été dit lors de la précédente mandature. Il faudrait les aider à monter les dossiers car il est dommage de ne pas aider certaines associations.

Les membres du conseil attribuent les subventions aux associations, comme ci-dessus, par 92 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

6. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Madame ODIENNE présente la création des trois emplois suivants :

- Création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet

Dans le cadre de la mutation au 1^{er} juillet 2014 de Sébastien FORGET, occupant l'emploi de Directeur Général des Services, une procédure de recrutement est en cours.

Sachant que cet emploi fonctionnel de DGS d'un EPCI de 10 000 à 20 000 habitants devra être obligatoirement occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés, il est proposé de créer un emploi permanent d'attaché territorial.

Monsieur MATHIAS ne comprend pas cette création puisqu'un poste d'attaché a été créé l'an passé pour permettre à M. FORGET de muter.

Madame ODIENNE confirme en indiquant que l'emploi est occupé par Monsieur Geoffrey MEUNIER recruté en avril 2014 en tant que chargé des marchés publics.

- Création d'un emploi d'attaché territorial à temps non complet (5/35^{ème})

Pour permettre à M. FORGET d'assurer la continuité des dossiers au sein de la 2C2A et d'assurer une transmission des dossiers au futur DGS, il est proposé au Conseil de Communauté de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps non complet à hauteur de 5 / 35^{ème}.

La rémunération de cet emploi sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché.

Le Conseil de Communauté chargera le Président de signer tous les actes à intervenir.

Monsieur COLIN demande un point d'étape sur le recrutement en cours d'un DGS (H/F) et ne souhaite pas que la création de ce nouvel emploi ne crée pas plus de dépenses que le poste de DGS précédent. Il serait peut-être selon lui nécessaire de baisser la durée du contrat à durée déterminée de M. Forget.

A la première question, Monsieur SIGNORET répond que les entretiens sont en cours : 4 personnes ont été reçues, 2 restent à recevoir.

Monsieur SIGNORET rappelle que cette solution a été négociée avec le Pays Rethélois à la demande de mutation de M. Forget. Son travail est reconnu et il en est félicité par tous. Aujourd'hui, nous avons encore besoin de ses compétences. Le Président ajoute qu'un 5/35^{ème} ne bousculera pas le budget communautaire eu égard à la valeur ajoutée qu'il apportera.

Monsieur MATHIAS s'interroge dans l'hypothèse où le recrutement interviendrait tardivement, soit en décembre. Quid du tuilage sachant que le CDD prendrait fin au 31/12/2014 ?

Monsieur FORGET précise que ce contrat n'a pas vocation à perdurer. Ce CDD est proposé pour une durée maximum de 6 mois et pourra être réduit en fonction du délai de prise de poste de son remplaçant ; Par ailleurs, ce CDD a également vocation à assister Karine ODIENNE durant cette période d'intérim.

Monsieur SIGNORET ajoute que Monsieur FORGET restera à la 2C2A le temps nécessaire.

- Création d'un emploi permanent de chargé de mission « Pacte financier et fiscal »

Il est proposé au Conseil de Communauté de créer un emploi de chargé de mission « pacte financier et fiscal » à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2014 pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Elaboration d'un diagnostic financier
- Formalisation de la prospective et du programme pluriannuel d'investissement
- Aide à la définition de l'architecture du pacte financier et fiscal
- Ingénierie financière

- Cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an (maximum 3 ans) compte tenu du caractère temporaire de la mission et de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience de deux ans minimum sur un poste similaire et d'un bac +4 à 5 en finances publiques. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire des attachés.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Les membres du conseil acceptent la création des 3 emplois présentés, ci-dessus, à l'unanimité.

7. Examen de demandes de subvention pour rénovation de Toitures / Façades

Le Conseil de Communauté de mars 2009 a mis en place pour 5 ans le dispositif d'aide à la rénovation de toiture et façades en confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions. Celle-ci étant devenu caduque, il est proposé au Conseil de délibérer sur la base des critères anciens dans l'attente qu'un nouveau dispositif soit mis en place.

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue	Observations
M. Mme David RODIER	08250 MOURON	Toiture	13 945,69 €	10 000,00 €	1 500,00 €	Plafond 1
M. Eddy NOIRANT	08400 VRIZY	Toiture	16 080,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €	Plafond 1
M. et Mme Dominique MAHAUT	08310 PAUVRES	Toiture Façade	20 427,43 € 10 058,20 €	10 000,00 € 9 100,00 €	1 500,00 € 1 820,00 €	Plafond 1
Total	Nombre de dossiers	4	60 511,32 €	39 100,00 €	6 320,00 €	

Déjà attribué pour 2014 :

- par le programme Habiter-Mieux, 5 000,00 €
- dossiers toitures-façade 4 169,33 €

Reste à attribuer 34 510,67 €

Madame ODIENNE précise que les plafonds de ressources ont été revus en 2012.

La commission Travaux Urbanisme sera chargée d'évaluer le dispositif ancien et de réfléchir à un dispositif à mettre en place au 1^{er} janvier 2015.

Les membres du conseil attribuent les subventions toitures/façades, comme ci-dessus, à l'unanimité.

8. Désignation des membres du comité de gestion Piscine

Conformément à la convention signée avec la ville de Vouziers au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 4 ans, encadrant la participation de la 2C2A pour le fonctionnement de la piscine communale, il est prévu qu'un comité de gestion soit constitué composé de 8 membres à voix délibérative : 4 pour la ville de Vouziers dont le Maire ; 4 pour la 2C2A dont le Président.

Ce comité a pour rôle d'arrêter annuellement les modalités de fonctionnement de la piscine, la programmation des travaux et le montant de la participation financière de la 2C2A.

Il est fait appel à candidatures (3 sièges à pourvoir) pour délibération par le Conseil de Communauté.

Madame Agnès MERCIER, Messieurs Olivier GODART et Christophe MANCEAUX proposent leur candidature.

Les membres du conseil désignent Mme Agnès MERCIER, M. Olivier GODART et M. Christophe MANCEAUX membres du comité de gestion Piscine, à l'unanimité.

9. Plate-forme Bois : Engagement de réalisation, attribution des marchés et assujettissement à la TVA du budget

Le Conseil de Communauté en date du 01/10/12 a décidé d'implanter une plate-forme de stockage de bois décheté à Grandpré.

Pour mémoire, il est rappelé que le dernier conseil de communauté a autorisé le Président à solliciter une subvention au titre du Réseau de Transport d'Electricité - Plan d'Accompagnement de Projet. Lors de ce comité PAP du 11 juin dernier, il a été attribué à la 2C2A la somme de 61 419 euros. Le plan de financement devient donc le suivant avant attribution des marchés :

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS		Montant HT	
Etudes-ALE Eurowood		3 000,00 €	
Réalisation de la plateforme	Terrassement et voiries	115 186,50 €	
	Gros œuvre	86 042,00 €	
	Couverture et bardage	156 900,00 €	
	Frais d'études et divers (architecte, contrôle technique, étude de sol, géomètre...)	10 000,00 €	
Matériels de broyage		0,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT PREVISIONNEL		371 128,50 €	
FINANCEMENT PREVISIONNEL		Montant	Part en %
Fonds FREC (ADEME/Région)		139 998,00 €	37,72%
Etat PER		97 347,01 €	26,23%
Fonds RTE au titre du PAP		61 419,00 €	16,55%
2C2A		72 364,49 €	19,50%

M. FORGET rappelle que la labellisation PER de ce dossier impliquait la réalisation des travaux avant le 31/12/2014. C'est pourquoi un appel d'offres travaux a été lancé le 15/05/14 pour une remise des plis le 17/06/14

Une commission d'aide à la décision, convoquée pour le 3 juillet 2014, a été chargée d'examiner les offres et a conclu ainsi :

Lot 1 : Terrassement Sans suite pour incohérence de pièces,
 Lot 2 : gros œuvre Sans suite pour incohérence dans les pièces du DCE
 Lot 3 : Charpente Infructueuse pour absence d'offre recevable

Cependant, la 2C2A a aujourd'hui la possibilité de prolonger d'une année la convention de financement PER. En conséquence, Monsieur SIGNORET propose donc le retrait de ce point de l'ordre du jour de manière à attendre les résultats de la prochaine consultation.

Monsieur MATHIAS indique qu'un certain nombre de personnes se questionne sur la pertinence de ce projet et confirme qu'il l'est si des projets de chaufferie bois se mettent en place sur le territoire.

Pour répondre à la question de M. CANNAUX, il est précisé que la surface de la plate-forme est de 2 000 m².

Monsieur COLIN se demande si l'offre pour ce type de bois existera suffisamment et rappelle qu'il faudra du matériel pour faire fonctionner cette plate-forme. Il serait donc nécessaire d'établir un plan de financement global pour pouvoir se prononcer.

Monsieur SIGNORET rappelle qu'Enercoop est d'accord pour assurer la gestion. Par ailleurs, il rappelle que ce projet sera réalisé sous réserve que les subventions sollicitées soient acquises et que l'offre suffisante existe. Monsieur MATHIAS souligne que le bois est une ressource importante du territoire et que cet équipement pourrait ne pas accueillir que du bois déchiqueté (grumes par exemple).

Les membres du conseil acceptent le retrait de ce point de l'ordre du jour, à l'unanimité.

10. Décisions de l'Education Nationale impactant le territoire : Proposition de motion

La commission Aménagement du territoire, lors de sa séance du 4 juin dernier, propose la motion suivante concernant les décisions prises par l'Education Nationale et impactant directement le territoire communautaire sans concertation.

M. SIGNORET en fait lecture :

Vu la délibération n°DC2014/17 du Conseil de Communauté en date du 11 mars 2014 validant le schéma d'organisation des services de l'Argonne Ardennaise et son programme d'actions prévisionnel, notamment l'axe 5 « Services Publics » qui se décline par l'objectif stratégique suivant « Veiller à une évolution concertée de la présence territoriale des Services de l'Etat en Argonne Ardennaise ;

Considérant les projets de fermeture d'établissements primaires et secondaires sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant la mise en péril de l'offre scolaire sur un territoire rural tel que celui de l'Argonne Ardennaise ;

Les élus de la Communauté de Communes, réunis en Conseil Communautaire le xxxxx ,

DEMANDENT aux services de l'Etat, notamment aux services de l'Education Nationale, d'être informés suffisamment en amont, de toute modification sur son territoire pouvant intervenir dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire.

S'INQUIETENT de telles décisions qui pourraient, de nouveau, fragiliser leur territoire.

SOUHAITENT, être associés aux groupes de travail mis en place à l'initiative de M. l'Inspecteur d'Académie du département des Ardennes, de manière à réfléchir et à proposer des solutions plus pérennes pour leur territoire.

DEMANDENT que priorité soit donnée au territoire de l'Argonne Ardennaise en cas de restructuration imposée.

Monsieur MATHIAS rapporte la situation alarmante dans laquelle se trouve le territoire de par le redécoupage de la carte scolaire et les fermetures d'établissements... Des élèves du Chesne se trouvent affectés aux collèges de Raucourt et d'Attigny, ce qui crée des temps de trajet longs.

M. POTRON intervient sur la question de nouvelle sectorisation des collèges et de sa conséquence sur les temps de trajets.

Monsieur SIGNORET précise que Monsieur DUTOT ne donnera pas de dérogation à cette nouvelle répartition scolaire. La motion sera donc adressée à l'Education Nationale ainsi qu'au Conseil Général des Ardennes.

Monsieur OUDIN explique qu'il s'abstiendra pour les raisons suivantes : Jusqu'à récemment, il travaillait avec les directeurs d'académie et ne peut donc pas avoir qu'une vision territoriale. La marge des inspecteurs d'académie est faible car elle tient compte de plusieurs indicateurs (démographie, ...). Il n'est, selon lui, pas possible de rester dans la situation actuelle. D'autre part, il n'est pas d'accord sur le fait que les services de l'Etat n'informent pas suffisamment en amont mais considère plutôt que la concertation n'a pas été optimale. A Paris, la situation nationale est observée et les Ardennes ne sont pas plus en péril que d'autres territoires. Par conséquent, il ne peut faire abstraction de la vision plus globale qu'il a eue durant son activité.

Monsieur MATHIAS souligne qu'il s'agit simplement de demander que la Communauté de Communes soit reconnue comme un véritable interlocuteur.

Les membres du conseil adoptent la motion contre les décisions de fermetures d'établissements scolaires sans concertation préalable, par 93 voix POUR et 1 abstention.

11. Questions diverses

Monsieur SIGNORET présente aux élus la situation qui se dessine en matière de dotation de l'Etat : une baisse de l'ordre de 30 %, en moyenne, des dgf du bloc communal va restreindre encore les budgets qui auront pour seule marge de manœuvre la fiscalité des ménages.

Ainsi, l'AMF demande le soutien des collectivités par l'adoption d'une motion dont il est fait lecture :

*« Motion de soutien à l'action de l'AMF
pour alerter solennellement les pouvoirs publics
sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat*

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

*de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens

de la pression fiscale globale).

La commune de ... (ou l'intercommunalité de) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

*elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de ... (ou l'intercommunalité de...) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ... (ou l'intercommunalité de ...) soutient les demandes de l'AMF :

*réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »*

Il est indiqué que les maires ont reçu une proposition de motion portant sur la réforme territoriale.

Monsieur SIGNORET répond que la Communauté de Communes n'en a pas été destinataire mais que cette réforme est très compliquée.

Monsieur SOUDANT indique que l'AMF n'a pas soutenu les communes concernant le découpage cantonal et les rythmes scolaires.

Monsieur SIGNORET répond que l'ADCF est intervenue sur la réforme des cantons et l'AMF sur les rythmes scolaires.

Les membres du conseil adoptent la motion de soutien à l'action de l'AMF, à l'unanimité.

- Avenant au marché de travaux Piscine – Lot 1

M. SIGNORET propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour laissant la parole à M. Forget.

Cet avenant concerne donc le lot 1 attribué à la SAS MONTI. Il n'entraîne aucune modification de montant mais sachant que cette société a été rachetée par la société COLAS Est, il est nécessaire de transférer l'exécution de ce lot à la société COLAS Est.

Les membres du conseil autorisent la signature de l'avenant au marché de travaux piscine avec la société COLAS EST, à l'unanimité.

- Révision statutaire

Monsieur SIGNORET souhaitait faire un point sur le résultat de la modification statutaire concernant les logements communautaires ; toutefois il n'y a pas encore eu de retour de la Sous-Préfecture. Ce dossier est donc en attente.

- Intervention de M. COLIN

Monsieur COLIN souhaite revenir un instant sur la présentation du Président, du début de séance, concernant l'acceptation de sa démission, qu'il trouve injuste. Sa démission est datée du 14 mai 2014 et sur demande de la 2C2A, celle-ci n'a été acceptée qu'à compter du 30 juin 2014. Il ne souhaite pas être tenu pour responsable du fait que l'acceptation du Préfet soit intervenue si tardivement.

Monsieur SIGNORET répète qu'il n'est pas intervenu pour faire tarder cette acceptation. Aussi, compte tenu de ces délais, l'élection du Vice-Président sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Monsieur SIGNORET regrette d'arriver à cette situation d'autant que la qualité du travail de M. COLIN en tant que de vice-président en charge des finances est reconnue.

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET lève la séance à 22h05.

Fait à Vouziers, le 11 juillet 2014

Le Président,

Francis SIGNORET



Le Secrétaire de Séance,

Raoul MAS